

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 mars 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177315003**

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177315003

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe A1)*

Le 16 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont souligné la grande qualité du sommaire décisionnel et de la présentation qui leur a été faite par le Service.

De même, les membres ont grandement apprécié les explications claires et précises données sur la méthode d'adjudication des contrats et en ont souligné la rigueur.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe A1)*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177315003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.